

Note d'information : Emission Annuelle 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons sous ce pli, votre bordereau d'appel des cotisations sociales et contributions de l'année 2024.

Dans le cadre de l'Unification des Déclarations Fiscales et Sociales, les revenus professionnels pris en compte pour le calcul de vos cotisations et contributions nous ont été transmis par la DGFIP suite aux déclarations qui ont été réalisées sur le site impot.gouv.fr (sauf en cas de transmission d'une Déclaration de Revenus Professionnels non dématérialisée).

Nous vous invitons à vérifier ou à faire vérifier par votre comptable, le montant de vos revenus que vous trouverez sur le détail de votre facture, dans l'encart « ASSIETTE » en page 3 de votre bordereau. (exemple ci-dessous)

ASSIETTE			
Année(s) retenue(s)	2021	2022	2023
Revenus Professionnels	XXX	XXX	XXX

Si vous souhaitez rectifier les montants déclarés, nous vous invitons à nous adresser une déclaration rectificative en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet de la MSA Ardèche Drôme Loire :

Rubrique : Exploitants / Cotisations des non-salariés / Déclaration de revenus professionnels / Unification des déclarations fiscales et sociales.

soit :

- via votre espace privé, rubrique « contact & échanges » puis « Envoyer un document » ,
- via l'application Ma MSA & Moi, rubrique « Envoyer un document »
- par courrier à l'adresse suivante : MSA Ardèche Drôme Loire, 43 avenue Albert Raimond BP 80051, 42275 SAINT PRIEST EN JAREZ Cedex.

La Direction

Courrier d'accompagnement de vos appels de cotisations

Madame, Monsieur,

Nous avons pleinement conscience du contexte agricole préoccupant caractérisé par la conjonction et la succession de crises (sanitaire, climatique et économique) frappant la profession agricole.

Face à la situation, et alors que vous recevez vos appels de cotisations, votre MSA amplifie son travail quotidien de soutien et d'accompagnement des exploitations et entreprises en difficulté.

Les structures en tension, les professionnels en difficulté, peuvent se voir proposer des solutions adaptées pour surmonter les difficultés rencontrées.

Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure de régler vos cotisations et contributions, plusieurs dispositifs existent et peuvent être combinés pour s'adapter le plus possible à la réalité économique de votre structure, en adaptant leurs modalités de paiement :

- | Des plans de paiement proportionnés à votre capacité de financement et tenant compte du rythme de vos flux de trésorerie,
- | Des prises en charge de cotisations dans le cadre des enveloppes dédiées et des dispositifs de soutien spécifiques aux filières
- | La modulation de vos prochains appels fractionnés ou prélèvements mensuels en 2025 pour s'ajuster à l'évolution des revenus 2024 que vous ne déclarerez qu'en 2025
- | La mobilisation du mécanisme de l'à-valoir pour réduire les charges sociales ou fiscales...

Nous veillons également à ce que l'ensemble de vos droits pour vous et votre famille soient bien mis en place.

Votre MSA propose également un accompagnement humain en portant une attention particulière aux situations de mal être et d'épuisement professionnel.

Des solutions existent, contactez-nous au 04.75.75.68.10. Nous sommes à votre écoute pour définir ensemble les actions qui nous permettront de vous accompagner.

Avec vos élus MSA, nous mobilisons tous les leviers d'aide pour veiller à apporter des réponses adaptées à chaque situation.

Nous sommes à vos côtés.

Le Président,



Henry JOUVE